

RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Bid Receiving Public Works and Government
Services Canada/Réception des soumissions Travaux
publics et Services gouvernementaux Canada
Room 100,
167 Lombard Ave.
Winnipeg
Manitoba
R3B 0T6
Bid Fax: (204) 983-0338

SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise
indicated, all other terms and conditions of the Solicitation
remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire,
les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
Public Works and Government Services Canada -
Western Region
Room 100
167 Lombard Ave.
Winnipeg
Manitoba
R3B 0T6

| | |
|---|---|
| Title - Sujet Pharmacy Support Services | |
| Solicitation No. - N° de l'invitation H3551-144214/A | Amendment No. - N° modif. 003 |
| Client Reference No. - N° de référence du client H3551-144214 | Date 2014-10-28 |
| GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$WPG-080-9177 | |
| File No. - N° de dossier WPG-4-37099 (080) | CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME |
| Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2014-11-12 | Time Zone Fuseau horaire Central Daylight Saving Time CDT |
| F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/> | |
| Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Almonte, Cathleen | Buyer Id - Id de l'acheteur wpg080 |
| Telephone No. - N° de téléphone (204) 984-6664 () | FAX No. - N° de FAX (204) 983-7796 |
| Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: | |

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

| | |
|---|--|
| Delivery Required - Livraison exigée | Delivery Offered - Livraison proposée |
| Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur | |
| Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur | |
| Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie) | |
| Signature | Date |

Solicitation No. - N° de l'invitation

H3551-144214/A

Amd. No. - N° de la modif.

003

Buyer ID - Id de l'acheteur

wpg080

Client Ref. No. - N° de réf. du client

H3551-144214

File No. - N° du dossier

WPG-4-37099

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Cette page est laissée intentionnellement vide.

H3551-144214/A
**Conférence des soumissionnaires pour les services de soutien
pharmaceutique**
9 octobre 2014, de 9 h à 9 h 55
391, avenue York, Winnipeg

Personnes présentes :

| | |
|--|--|
| Jack Rosentreter (SSNA) Joelle Breton (SSNA) Glenn Howell (DGSPNI) | Cathleen Almonte (TPSGC) Bill Perkins (TPSGC) Karen Kuzych (TPSGC) |
| Joe Tyson (Santé Canada, soins infirmiers) Amber Wiebe (Santé Canada, soins infirmiers) Rose Anne Zacharias (Santé Canada, soins infirmiers) | Murray Carswell (SGTM) Gail Halko (SGTM) |
| Jeff Uhl (Altec Drug Services) | David Huston (Provident Pharmacy) |
| David Mackay (Resultz PR) | Olaf Koester (Medocare) Brad McAllister (Medocare) |
| Jay Stuebing (North Group) | Derek Reimer (Muskehi) Laurie Kaminsky (Muskehi) |
| Myles Haverluck (Dauphin Pharmacy) | |

Points à l'ordre du jour

- Mot d'ouverture et de bienvenue
- Introductions et présence
- Examen de la DP
- Questions et réponses
- Mot de la fin

Mot d'ouverture et de bienvenue :

- Cathleen Almonte, autorité contractante de TPSGC, remercie tout le monde pour leur présence.
- La rencontre a pour but d'examiner la demande de propositions pour les services de soutien pharmaceutique (numéro de demande de soumissions H3551-144214/A) et d'en discuter, et ce, en plus de fournir des éclaircissements.
- On recommande aux entreprises autochtones de s'inscrire au Répertoire des entreprises autochtones (REA) www.aadnc-aandc.gc.ca/abd afin d'être admissibles à la SAEA pour les marchés réservés.

Introductions et présence :

- Présentations des participants.
- Rappel de remplir la feuille de présence.
- On a remis l'ordre du jour et le guide de la proposition aux participants pendant la rencontre.

Examen de la demande de propositions :

- La demande de soumissions a pris fin à 14 h HNC le 12 novembre 2014. Les présentations de soumission envoyées par télécopie ne seront pas acceptées.
- La période du contrat s'étend du 25 août 2015 au 24 août 2016, plus deux options supplémentaires d'un an.

H3551-144214/A
**Conférence des soumissionnaires pour les services de soutien
pharmaceutique**
9 octobre 2014, de 9 h à 9 h 55
391, avenue York, Winnipeg

- Cet approvisionnement constitue un marché réservé en vertu de la Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones du gouvernement fédéral.
- On ne divulgue pas les résultats avant le processus d'attribution.

Questions et réponses :

Q1 Comment détermine-t-on les prix?

R1 On considère le taux unitaire. La soumission financière représente 40 % de la note totale évaluée. La soumission technique représente 60 % de la note totale évaluée.

Q2 Pourquoi devez-vous voir les frais d'ordonnance pour les services d'ordonnance?

R2 Peu importe le soumissionnaire retenu, il détiendra les droits exclusifs de la livraison des médicaments d'ordonnance aux patients aux postes de soins infirmiers. Les frais d'ordonnance sont compris dans le contrat pour ces droits.

Q3 Que fait-on avec les frais d'ordonnance de ce contrat étant donné que les pharmacies ont déjà leurs frais d'ordonnance avec ESI?

R3 Ce contrat remplace les frais d'ordonnance avec ESI. Les frais d'ordonnance du soumissionnaire deviennent les frais du soumissionnaire pour toutes les ordonnances prescrites pour les clients des SSNA.

Q4 Les frais d'ordonnance pèsent-ils lourd?

R4 Oui.

Q5 Les frais d'ordonnance sont acquittés par le biais d'ESI. Il n'y a donc plus d'autres honoraires de négociation?

R5 C'est exact. Il y aura des frais d'ordonnance fixes. Au besoin, on autorise les frais d'ordonnance (d'autres pharmacies) pour les ordonnances pour lesquelles la pharmacie doit se tourner vers une compétence particulière pour la délivrer.

Q6 Pouvez-vous donner des détails concernant les postes de soins infirmiers, en particulier les TAC?

R6 L'entrepreneur détermine la nécessité de recourir à des travailleurs d'accès communautaire (TAC) et le personnel des soins infirmiers détermine où ces services sont le plus nécessaires au sein des collectivités des Premières Nations du Manitoba. Les TAC ne sont pas présents dans l'ensemble des collectivités.

Q7 Pourriez-vous indiquer le nombre de TAC au sein des collectivités?

R7 Il se peut que Santé Canada ne soit pas en mesure de fournir ce type d'information. Il faut envoyer une demande directe d'autorisation à l'obtenir auprès de Travaux publics. Il suffit ensuite de voir si nous pouvons divulguer ces renseignements.

Les propositions pour des TAC, toute proposition en fait, sont la responsabilité du soumissionnaire à l'égard du fait qu'il doit obtenir l'approbation du College of Pharmacists of Manitoba et de Santé Canada.

Toute baisse de l'utilisation de TAC ou tout changement au processus doit faire partie de la soumission.

Q8 La DP permet-elle à l'entité soumissionnaire (p. ex., pharmacie utilisée par les patients) d'utiliser une « pharmacie de délivrance centrale » en sous-traitance dans le cadre de cette soumission?

H3551-144214/A
**Conférence des soumissionnaires pour les services de soutien
pharmaceutique**
9 octobre 2014, de 9 h à 9 h 55
391, avenue York, Winnipeg

R8 Oui

Q9 La DP considère-t-elle l'expérience d'un tel sous-traiter dans la prestation de services pharmaceutiques ou considère-t-elle uniquement l'expérience de la pharmacie utilisée par les patients (C1)?

R9 Santé Canada considérera l'expérience des deux groupes ensemble (pharmacie utilisée par les patients et pharmacie de délivrance centrale).

Q10 La DP exige-t-elle que la pharmacie de délivrance centrale fournisse des licences de pharmacien et une attestation de compétence ou ce point concerne-t-il uniquement les pharmaciens de la pharmacie utilisée par les patients (C3)?

R10 Tous les pharmaciens des deux groupes.

Q11 Comment administre-t-on le programme à l'heure actuelle, c'est à dire la DP constitue-t-elle la suite d'un programme existant ou révisé, ou encore une nouvelle méthode de prestation?

R11 Le processus de DP pour la prestation de services en territoire nordique est en place depuis plus de huit ans. Santé Canada se sert de ce processus pour fournir le meilleur service possible aux collectivités nordiques.

Q12 Y aura-t-il de l'information logistique au sujet de la chaîne d'approvisionnement communautaire pour les 22 collectivités qui indique les transporteurs disponibles et les horaires des collectivités?

R12 Nous ignorons comment se déroulera le processus pour les soumissionnaires. Le soumissionnaire a la responsabilité de recueillir l'information nécessaire pour la demande de propositions.

Q13 Pour faire suite à O7 – est-ce que « fournir » veut dire la même chose qu'« accéder »?

R13 Oui. Santé Canada modifiera le libellé de la DP pour indiquer « fournir » et « accéder » si les soumissionnaires considèrent que c'est plus approprié ainsi.

Les soumissionnaires doivent garder à l'esprit que les services de soutien aux postes de soins infirmiers nordiques sont d'une extrême importance et que les propositions doivent être très claires et précises. Il peut y avoir de subtiles différences sur le plan des services dans les soumissions. Le libellé doit les expliquer clairement et la notation se fera en conséquence.

Q14 Pour faire suite à O3 - Veuillez expliquer pourquoi vous voulez toutes les licences précisées dans la DP?

R14 Dans le but de couvrir ce qui peut être exigé par Santé Canada et le College of Pharmacists of Manitoba pour différentes propositions. Vous pourriez devoir posséder une licence de fournisseur pour fournir l'ensemble des services requis aux postes de soins infirmiers, mais seuls ces deux groupes peuvent vous fournir de l'information correctement. Étant donné les échéanciers que nous avons en place maintenant, les soumissionnaires ont plus de temps pour établir les licences que vous devrez obtenir.

Q15 Peut-on déposer une soumission même s'il manque certaines licences?

R15 Oui, à condition de pouvoir garantir que tout sera obtenu d'ici août 2015 (au sein des échéanciers qui y mènent); dans ce cas, votre soumission sera acceptée.

Q16 Coentreprise autochtone – 51 %

R16 Oui.

Q17 Concernant C5, Plan de travail de transition. Santé Canada fournira-t-il des documents pour assurer la transition?

H3551-144214/A
**Conférence des soumissionnaires pour les services de soutien
pharmaceutique**
9 octobre 2014, de 9 h à 9 h 55
391, avenue York, Winnipeg

R17 Il faut poser cette question à Travaux publics, avec le plus de détails possible, pour qu'on puisse faire une recherche sur la question avec l'entrepreneur actuel pour voir l'information pouvant être fournie.

Q18 Pour faire suite à la page 7, paragraphe 1, à quels modèles historiques fait-on référence?

R18 En date de janvier 2014, au Manitoba, par une nouvelle loi et un nouveau règlement, on a accru les responsabilités et capacités des pharmaciens. La référence aux modèles historiques concerne les modèles qu'on peut présenter et qui ont été présentés lors du dernier processus d'appel d'offres; pour l'instant, on convient que les pharmaciens peuvent être en mesure de présenter des propositions qu'ils ne pouvaient pas présenter auparavant.

Q19 Pour les nouvelles propositions, souhaitez-vous une analyse qualitative au lieu de quantitative?

R19 Oui.

COMMENTAIRES SUR LA SANTÉ PUBLIQUE :

Exigences du programme de tuberculose : Les médicaments contre la tuberculose sont commandés selon les ordonnances et emballés dans des emballages-coques, puisque les médicaments sont fournis par thérapie sous observation directe (TOD). Les ordonnances sont indiquées clairement sur l'emballage des médicaments contre la tuberculose. Le programme de tuberculose possède également des stocks de Tubersol et de vaccins BCG entreposés à la pharmacie dans un milieu maintenu en chaîne du froid. La solution de Tubersol et les vaccins BCG sont commandés par l'entremise de l'unité de la tuberculose, qui donne son autorisation à l'expédition. Le matériel est expédié par des processus d'expédition normaux pour éviter les frais supplémentaires pour les envois.

Q20 Pour faire suite à C6, 5^e point centré – Je souhaite des éclaircissements sur cette question.

R20 Ce point fait référence aux TAC ou à la meilleure prestation de services possible. Si vous pouvez fournir de meilleurs services avec d'autres modèles, le service doit être compris dans votre modèle.

Q21 Avons-nous la responsabilité de déterminer si les TAC sont approuvés par le College of Pharmacists of Manitoba?

R21 Oui.

COMMENTAIRES À PROPOS DES SOINS INFIRMIERS

Les deux défis et contraintes d'envergure des postes de soins infirmiers nordiques sont l'espace disponible et le personnel en disponibilité.

Il est très dispendieux pour les infirmières et infirmiers du nord de distribuer et fournir les médicaments. Il est aussi extrêmement dispendieux d'ériger de nouvelles installations.

Environ 40 % du personnel provient des Maritimes et 30 % à 40 %, du Manitoba.

Q22 Est-il nécessaire de soumettre des documents à des fins financières?

R22 Non, l'information financière n'est pas requise pour la présentation de soumission.

Q23 Quelle est la date d'attribution prévue?

R23 Nous tentons de donner au soumissionnaire retenu environ six (6) mois à partir de la date d'attribution jusqu'en août 2015.

H3551-144214/A
**Conférence des soumissionnaires pour les services de soutien
pharmaceutique**
9 octobre 2014, de 9 h à 9 h 55
391, avenue York, Winnipeg

Q24 Les produits méthadone et suboxone sont-ils utilisés dans le nord?

R24 Non, pas pour l'instant. Le College of Pharmacists of Manitoba considère une révision possible de ses lignes directrices au Manitoba. L'utilisation de ces produits pourrait être autorisée à l'avenir.

Q25 Est-ce que les 22 postes de soins infirmiers éloignés jouissent de capacités de réseau au Manitoba?

R25 Non. Ils ne sont que cinq postes environ à posséder de telles capacités.

Q26 Le soumissionnaire retenu aura-t-il accès à un réseau ouvert?

R26 Dans le but d'accéder au réseau de télésanté, il faut réserver du temps.

Q27 Demande de considération pour P5 -Transition phase

Critères tourne actuellement autour de transition vers le nouveau fournisseur, mais il n'y a pas besoin d'un processus de transition OUT.

Les promoteurs doivent décrire leur processus de planification de la transition qui aboutira à un plan pour permettre une transition en douceur pour les services décrits dans la présente DP "transition" au promoteur, ou à la fin du contrat, la part du promoteur à un nouveau fournisseur de services "transition sur "Activation des services de soutien ININTERROMPUS pharmacien lors de chaque transition.

Les propositions doivent inclure deux plans de haut niveau de transition (un pour la transition à l'autre pour la transition-out), montrant chaque l'approche des partisans de la transition, les rôles de transition prévues, les tâches, les compétences requises, les parties prenantes identifiées, les besoins de formation, les besoins en ressources, main sur et le calendrier du projet. La proposition doit inclure l'engagement du promoteur à collaborer avec le prochain fournisseur de services.

R27 Critères de P5 continueront de traiter seulement la phase de transition de la phase d'initiation pour le début de la prochaine convention. À la fin du contrat en cours, l'enchère gagnante sera la seule pharmacie qui peut expédier / administrer un médicament à travers les postes de soins infirmiers.

Q28 Conformément à la DP avant, l'entrepreneur devra tenir compte "années d'expérience" de l'un des partenaires d'une coentreprise. Est-ce encore une demande?

R28 Tous les partenaires expérience sera prise en considération.

Q29 P. 8 - Le Canada demande que les soumissionnaires reprennent les sujets dans l'ordre des critères d'évaluation dans les mêmes rubriques. Pour plus de précisions, ce qui inclut à la fois l'annexe F 1.1.1 et 1.1.2?

R29 Oui.

Q30 Avez-vous un nombre approximatif d'appels vers le centre d'aide pour les quelques années précédentes qui sont venus des Cliniques de réserve?

R30 Environ 220 / mois.

Q31 Serez-vous fournissez la liste de tous les participants des soumissionnaires répondant et qui ils représentent dans un additif?

R31 Oui

Q32 Qui est le fournisseur actuel de la pharmacie pour les cliniques?

R32 Grand Medicine

Q33 Comment l'entrepreneur actuel va être marqué dans la section P5: transition. La valeur du point max est de 135 avec une passe de 101,5. Se il vous plaît fournir les détails.

H3551-144214/A
**Conférence des soumissionnaires pour les services de soutien
pharmaceutique**
9 octobre 2014, de 9 h à 9 h 55
391, avenue York, Winnipeg

R33 Tous les soumissionnaires doivent répondre aux éléments spécifiés dans P5. Le classement est appliqué de manière égale et équitable pour tous et est réparti conformément au P5.

Mot de la fin :

- Vous pouvez poser toute autre question par écrit à Cathleen Almonte au plus tard sept (7) jours civils avant la date de clôture des soumissions.

GUIDE DE LA PROPOSITION

| | | |
|--------------------------------|-----------------------------|---|
| Proposition : | Se compose de trois parties | - Soumission technique (quatre copies papier), annexe F - Soumission financière (une copie papier), annexe B - Attestations (une copie papier), partie 5 |
| Attestations : | Exigées avec la soumission | - Attestation du contenu canadien (article 1.2.1.2, p. 11) - Marchés réservés aux entreprises autochtones (article 1.2.2, p. 11 et 12) |
| | Preuve avant l'attribution | - Dispositions relatives à l'intégrité (article 1.1.1, p. 10) - Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi (article 1.1.2, p. 10) - Statut et disponibilité du personnel (Article 1.1.3, p. 10 et 11) - Études et expérience (article 1.1.4, p. 11) |
| Soumission financière : | | Remplir l'annexe B Comprend deux (2) barèmes de prix Représente 40 % de la note totale évaluée |
| Soumission technique : | | Remplir l'annexe F à soumettre avec votre proposition Critères obligatoires – réussite ou échec Critères cotés – note de passage de 75 % par critère Représente 60 % de la note totale évaluée |
| Remarque : | | Remplir et signer la page de couverture Remplir les coordonnées à la partie 7, article 5.3 Représentant de l'entrepreneur (p. 16) Remplir la partie 2, article 3.0 Ancien fonctionnaire (p. 4 à 6) - Ancien fonctionnaire touchant une pension - Directive sur le réaménagement des effectifs |

Date de clôture de la demande de soumissions : 12 novembre 2014 – les présentations de soumission envoyées par télécopie ne seront pas acceptées.

Les questions et réponses sont affichées à titre de modification à la DP. Veuillez envoyer vos questions à l'autorité contractante :

Cathleen Almonte

H3551-144214/A
Conférence des soumissionnaires pour les services de soutien
pharmaceutique
9 octobre 2014, de 9 h à 9 h 55
391, avenue York, Winnipeg

Spécialiste en approvisionnement
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.
167, avenue Lombard, pièce 100
Winnipeg (Manitoba) R3B 0T6

Téléphone : 204-984-6664
Télécopieur : 204-983-7796
Courriel : cathleen.almonte@pwgsc-tpsgc.gc.ca